

Compte-rendu de réunion

Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne du 26 mars 2024	
	Rédacteur : Philippe Hébert

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 15^{ème} fois le mardi 26 mars 2024, sous la présidence de Madame ROESCH Lucie, Secrétaire générale de la Préfecture.

Étaient présents à cette réunion :

- Mme Lucie ROESCH : Secrétaire générale de la Préfecture
- M. Mickaël SACCONA : DDTM 11 Chargé de mission développement durable
- Mme Estelle TORRESAN : Chef de projet du Département de l'Aude
- Mme Geneviève RABOUL : Maire de Caux et Sauzens
- M. DEDIES Daniel : Vice-président Commission Solidarités territoriales CD11
- Mme Catherine BOSSIS : Conseillère Régionale, Région Occitanie
- M. Cyril DALL'AVA : Directeur de l'aéroport
- M. Patrick CLERGUE : Chef de la Circulation aérienne de l'aéroport
- M. Joël LAITSELART : Chef des centres ENAC de Montpellier et Carcassonne
- M. Nicolas NOTELET : Chef de la division instruction du centre Enac de Carcassonne
- M. Jean-Claude MARTIN : Amicale des Pilotes Audois Aéroclub
- M. Arnaud ALBAREL : Maire Adjoint de la Ville de Carcassonne
- M. Renaud FABART : Président de l'ANAC (Association Contre les Nuisances de l'Aéroport de Carcassonne)
- M. Edmond DE CHIVRÉ : ANAC
- M. Michel BERNARD : ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)
- M. Nicolas COURJAUD : Chef de division de la DSAC Sud Subdivision Développement Durable
- Madame Sophie FERRASSE : Inspectrice de surveillance environnement de la DSAC Sud Subdivision Développement Durable
- M. Philippe HEBERT : Responsable Qualité de l'aéroport

L'ordre du jour était le suivant :

- I. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2023
SPLAR Aéroport de Carcassonne - Philippe HEBERT, Responsable SC/SGS et Qualité
- II. Présentation du bilan d'activité de l'aéroclub de Carcassonne par l'exploitant pour l'année 2023
SPLAR Aéroport de Carcassonne - Philippe HEBERT, Responsable SC/SGS et Qualité
- III. Présentation du bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2023
ENAC - Joël LAITSELART - Chef des centres ENAC de Montpellier et Carcassonne
- IV. Traitement des plaintes
SPLAR Aéroport de Carcassonne - Philippe HEBERT, Responsable SC/SGS et Qualité
- V. Questions diverses

I. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2023

Monsieur Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan d'activité de 2023 :

Trafic :

Augmentation de 4% des mouvements commerciaux (80 mouvements) et de 25 % des mouvements non commerciaux (5 065 mouvements) par rapport à 2022. Cependant si nous comparons l'année 2023 avec l'année de référence 2019, l'année avant le Covid, nous remarquons encore une diminution de 5% pour les mouvements commerciaux. L'aéroport au niveau commercial n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité d'avant Covid.

Concernant la compagnie historique de l'aéroport, le nombre de vols de la compagnie Ryanair a augmenté de 9% (167 mouvements) par rapport à 2022 mais en comparaison à 2019 à encore une baisse de 4%.

Les passagers commerciaux réguliers (compagnie Ryanair) ont augmenté de 16% (43 763 passagers) par rapport à 2022 mais ont baissé de 8% par rapport à 2019 (28 815 passagers).

M. Dechivère trouve surprenant qu'il y ait autant d'investissements sur l'aéroport maintenant alors qu'en 2007 il y avait 3136 mouvements commerciaux et qu'en 2024 il n'y en a que 2073.

M. Dall'Ava répond qu'en 2007 ces investissements auraient déjà été nécessaires, mais la répartition des vols faisait que l'on avait moins de congestion dans les plages horaires de la

journée, elle était un peu plus étendue, le nombre de vols entre l'été et l'hiver était plus équilibré alors que maintenant il y a moins de vols l'hiver et beaucoup l'été. De plus les normes de sûreté ont fortement évolué et ont nécessité pour traiter le même trafic d'avoir des cheminements et des contrôles différents. Les investissements qui ont eu lieu n'ont pas pour but d'augmenter la capacité de l'aéroport, mais de le mettre aux normes et de nous permettre de traiter le trafic existant. Les investissements ont été faits au plus juste, avec un dimensionnement adapté au trafic qui est traité. L'aménagement du nouveau terminal a pour but de créer des salles d'embarquement qui nous permettent d'avoir une dissociation claire des passagers entre les zones Schengen et hors Schengen ce que nous pouvions faire difficilement auparavant.

M. Albarel demande ce qui explique cette diminution du nombre de vols entre 2007 et 2024. M. Dall'ava l'explique essentiellement par une diminution du volume d'activité durant la saison hivernale.

II. Présentation du bilan d'activité de l'aéroclub de Carcassonne par l'exploitant pour l'année 2023

Monsieur Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan d'activité de 2022 :

L'aéroclub représente 59 adhérents dont 11 femmes et 24 élèves dont 12 de moins de 21 ans. Le nombre de mouvements en 2023 a été de 1689 soit 599 Heures avec 4 instructeurs pour 375h sur 3 appareils

24 jeunes des lycées de Varsovie, Jules Fil et Sabatier ont reçu le Brevet d'Initiation Aéronautique - BIA- (programme FFA), 10 jeunes collégiens de l'action DDDATR (Donne des ailes à tes rêves - Conseil Dept de l'Aude), 4 élèves ont obtenu leur ABL (autorisation de vol solo sans supervision) et 3 élèves ont poursuivi sur un ATPL (licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne)

10 Vols ont été effectués dans le cadre de la découverte de l'armée de l'air.

III. Présentation du bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2021

Mr Joël LAITSELART, Chef des centres ENAC de Montpellier et Carcassonne présente le bilan de l'activité de l'ENAC :

- Evènements caractéristiques de l'année 2023
 - ✓ Inauguration des nouvelles installations de Grenoble (sept)
 - ✓ Reprise des entrées en formation ATPL pratique fin 2023
 - Cadet Air France, Cadet Chinois, Cadet Vietnamien, Cadet Sud-Africain
 - ✓ Part importante d'activité modulaire (PPL et LAPL)

- Formation des ingénieurs, des contrôleurs aériens, des techniciens de l'Enac,
 - ✓ Exploitation de 2 PIPISTREL VELIS à Carcassonne, avion électrique
 - ✓ Mise au rebut d'appareils (3 TB10, 2 TB20)
 - ✓ Baisse des effectifs d'instructeurs
- Activité
- ✓ Au total 3500 heures de vols
 - ✓ L'activité des vols de nuit représente 2.5% de l'activité totale
 - ✓ 350 heures d'activité en avion électrique
- Evolution de la Flotte ENAC
- ✓ Choix validé pour les types de porteurs
 - Velis* (Appareil Electrique)
 - Elixir pour VFR monomoteur
 - Elixir pour IFR monomoteur
 - DA42-VI pour bimoteurs IFR

Les TB10 et TB20 vont être remplacé par des Elixir

Au total remplacement de 80 appareils

- ✓ Choix non validé
 - Remplaçant du CAP10
 - ✓ Investissement > 70 Millions d'Euros
 - ✓ Etalement sur 10 à 12 ans
 - ✓ 1ères livraisons programmées au cours du 2ème semestre 2025
- Avions à propulsion électrique _ Pipistrel VELIS
- Taux de disponibilité des Appareils ≈ 60%
- ✓ Limitations liées aux conditions météorologiques
 - ✓ Contraintes d'insertion dans le trafic

- ✓ Retour d'expérience
- ✓ Traitement en piste très simple
- ✓ Bonne coordination avec le contrôle local
- ✓ Durée de vie des batteries faible
- ✓ Contraintes d'exploitation liées à la recharge des batteries
- ✓ Ergonomie du poste contraignante

➤ Autres projets dimensionnants

- ✓ Développement d'un programme MPL*

Utilisation du programme de formation spécifique des compagnies aérienne, actuellement développement du programme avec Air France.

10 % d'activité transféré d'avion vers simulateur soit 300 heures de vols en moins.

- Certification en cours
- Mise en Œuvre du 1^{er} stage fin 2024
- Objectifs à terme :
 - 60 cadets / an
 - Transfert de 15% d'activité avion vers simulateur (- 2200 HDV)

M. Dechivré demande si au niveau des nuisances sonores il y a une différence entre les avions Elixir et les TB10 et TB20.

M. Laitselart répond que les avions Elixir sont dans la catégorie Calypso la plus faible, les DA42-VI sont dans la catégorie Calypso la plus faible également mais en haut de cette catégorie.

IV. Traitement des plaintes

Monsieur Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente cette partie :

Mr Hébert rappelle que l'aéroport centralise toutes les réclamations.

En 2022, nous avons reçu 36 mails de réclamations dont 31 de janvier à juillet de la même personne venant d'acheter une maison. En 2023, nous avons reçu 20 mails de réclamations dont 8 de la même personne.

Quoi qu'il en soit, toutes les réclamations sont traitées de la même façon et pour chacune d'elle il y a une analyse détaillée qui est conduite et une réponse qui est apportée.

Analyse détaillée :

Faisant suite aux mails déjà envoyé en 2022, une propriétaire du quartier pasteur est devenue de plus en plus virulente dans les mails envoyés en 2023. De ce fait nous avons dû faire intervenir les services compétents de la Dsac Sud afin qu'ils prennent le relais et n'avons plus répondu à cette dame suite à ses propos.

Rappel :

L'exploitant ne traitera pas les plaintes et aucune réponse ne sera donnée dans les cas suivants :

- Plainte ou demande comportant des propos injurieux
- Plainte ou demande comportant des menaces tant pour les personnes que pour la sécurité des vols. L'exploitant pourra en fonction porter plainte auprès de la Direction départementale de la sécurité publique.

M. Nicolas COURJAUD : Chef de division de la DSAC Sud Subdivision Développement Durable confirme qu'ils ont répondu à cette personne mais qu'ils n'ont pas eu de retour depuis.

M. Laitselart informe avoir fait 2 mains courantes pour des personnes qui utilisaient des lasers et visaient les avions lors de l'activité de nuit.

Concernant les autres réclamations.

Réclamations concernant des vols après 23h00 :

Pour rappel il n'est pas interdit d'atterrir après 23h00 sur l'aéroport de Carcassonne. Ce qui est interdit ce sont les entrainements de Tour de piste, qu'il faut arrêter impérativement avant 21h00 TU (22h00 LT l'hiver, 23h00 LT l'été) et nous y veillons scrupuleusement. Après chaque réclamation nous indiquant un vol après 23h00, nous vérifions avec le SNA et l'ENAC si la charte a bien été respectée, sur l'année 2023, aucun vol n'a été repéré dans cette situation.

Réclamation concernant le programme des vols qui n'est pas à jour sur le site de l'Aéroport.

Pour rappel il existe 2 tableaux sur le site de l'aéroport :

- Un tableau hebdomadaire qui indique les vols de nuit et les vols en perfectionnement au pilotage
- Un tableau trimestriel qui indique les autres vols, comme les avions en formation tour de piste de jour

Après vérification, M. Fabart de l'ANAC reçoit systématiquement de la part de l'ENAC la planification hebdomadaire comme convenu en CCE, la planification trimestrielle se trouvant exclusivement sur le site de l'aéroport. M. Fabart n'envoie aux adhérents de l'ANAC que le tableau hebdomadaire.

M. FABART demande s'il pourra recevoir également la planification trimestrielle, M. Notelet confirme que ce tableau sera aussi envoyé à M. Fabart.

Réclamation concernant les vols de nuit :

- Après vérification les vols de nuit ayant fait des tours de piste ont bien respecté le code de bonne conduite, et les vols de nuit s'étant posés sur l'aéroport de Carcassonne après 21H00 TU ne sont que des vols qui n'étaient pas en formation Tour de Piste, vol retour en navigation ou vol privé ayant demandé l'autorisation d'atterrir de nuit (demande activation STAP/PCL)

Réclamation concernant le survol plus fréquent des avions commerciaux au-dessus du village de Ventenac Cabardès I :

- Pour rappel en 2019, une procédure GNNS a été mis en place sur l'aéroport, présentée en Commission consultative de l'environnement en 2018. Il avait été dit lors de cette présentation que les avions passeraient un peu plus souvent au-dessus de ce village lors des décollages en piste 10. A contrario ils passent moins souvent pour les décollages en piste 28 et les atterrissages.

Réclamation Concernant l'évolution d'avion au-dessus de l'aéroport non annoncé dans le programme des vols :

- Il arrive à l'aéroport de recevoir très occasionnellement des manifestations aériennes, mais elles sont systématiquement annoncées sur le site de l'aéroport dans la section environnement avec les horaires d'évolution des avions.

Plusieurs demandes d'information pour savoir où consulter le programme des vols.

- Pour rappel :

<https://www.aeroport-carcassonne.com/page/enac>

Réclamation d'un propriétaire dont le locataire rue Auguste Rodin souhaite quitter le logement au vu des nuisances sonores, quelles alternatives sont envisageables sans entraver le dynamisme engagé dans le respect des riverains.

M. COURJAUD répond que la rue Auguste Rodin est en zone C du Plan d'Exposition au Bruit, c'est une zone qui est contrainte en termes d'urbanisme, ce qui veut dire que si un locataire veut prendre une location ou acheter dans cette zone, il est censé être informé que le logement qu'il souhaite acquérir se situe en zone C.

M. Fabart demande si l'exploitant peut rendre plus facile l'envoi de réclamation par le site de l'aéroport. M. Hébert répond qu'il va faire le nécessaire.

V. Questions diverses

M. Fabart voudrait que l'on parle du meeting aérien prévu en septembre et voudrait comprendre pourquoi le préfet de Haute Garonne l'interdit et pourquoi celui de l'aude l'accepte.

M. Dall'ava présente dans un 1^{er} temps l'évènement, il confirme qu'il aura lieu le Week end du 21 et 22 septembre 2024. Il y aura à la fois une partie d'exposition statique des avions au sol et des démonstrations en vols. Dans le cadre de cette manifestation, il y aura également un forum des métiers et de l'insertion organisé le vendredi et le samedi pour qu'il soit accessible au public scolaire. Nous devrions normalement recevoir également la patrouille de France et donc un plateau avion qui soit le plus intéressant possible pour les visiteurs.

La zone de Carcassonne est beaucoup moins congestionnée en trafic aérien que la zone Toulousaine. De plus, sur ces jours là, l'aéroport a annulé son programme de vol commerciaux, chose qui n'est pas possible sur un aéroport comme Toulouse Blagnac.

Mme Lucie ROESCH, Secrétaire générale de la Préfecture confirme que l'évènement était devenu difficilement absorbable par un aéroport de la taille et du Trafic de Toulouse Blagnac. La cohabitation devenait compliquée, à l'inverse il est réalisable à Carcassonne en raison de son trafic aérien.

Mme ROESH propose de réaliser une réunion exceptionnelle sur ce meeting avec les associations quand de plus amples informations auront été stabilisées s'agissant de l'organisation, et que toutes les procédures auront été définies, tous les participants valident cette proposition.

Mme Geneviève RABOUL, Maire de Caux et Sauzens, commune se trouvant dans l'axe de la piste coté Ouest, voudrait savoir si le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport est figé dans le temps, étant donné qu'il y a beaucoup d'améliorations au niveau des avions et que les nuisances sonores se réduisent. En effet, le PEB freine le développement de sa commune et, s'il pouvait y avoir des aménagements dans ce PEB, cela permettrait un développement de certaines zones de Caux et Sauzens.

M. COURJAUD explique comment et pourquoi le PEB a été mis en place autour de l'aéroport de Carcassonne, le PEB de Carcassonne date de 2007. Ce PEB peut-être réexaminé mais n'est pas reconstruit si les hypothèses qui ont permis à sa conception au moment de l'élaboration n'ont pas évolué.

Le PEB a été revu en 2018 lors de la mise en place du GNSS sur l'aéroport et le zonage n'a pas été modifié.

Mme ROESH demande à M. COURJAUD s'il peut vérifier la nécessité de revoir ce PEB

Les participants s'interrogent sur un projet de ligne aérienne Carcassonne-Paris.

M. Dall'ava répond que c'est un projet sur lequel il n'y a pas eu d'évolution depuis la précédente commission malgré une demande assez forte du territoire, propos que confirme la secrétaire générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme ROESCH remercie l'assemblée et lève la séance.

La Présidente de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne,
Représentant Le Préfet de l'Aude,

Mme Lucie ROESCH : Secrétaire générale de la Préfecture



Le Directeur de l'Aéroport,
Représentant l'exploitant,
Monsieur Cyril DALL'AVA

